



## Règlement de Location Les Canotiers

1. Avant l'appareillage le chef de bord désigné se doit de connaître le bateau loué, avoir vérifié le matériel d'armement et de sécurité et munir l'équipage d'une brassière adaptée par personne.
2. Le chef de bord s'engage à prendre toutes les précautions vis-à-vis de la sécurité du bateau, de ses passagers et des autres, ainsi que pour la préservation de l'environnement.
3. Le bateau sera restitué à l'heure, propre et sec. Tout dommage sera facturé ou déduit de la caution.
4. Tout retard non justifié sera à régler dans sa tranche horaire correspondante, majorée de 25%.
5. Les Canotiers se réserve le droit d'annulation pour cause météorologique, technique ou de discipline.
6. Les Canotiers se dégagent de toute responsabilité en cas de perte, vol ou endommagement de bien à bord du bateau ou pendant l'embarquement.
7. J'accepte et m'engage à respecter ces conditions.